

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Février 2025

42x25

DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE POUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT CULTUREL DES COMMUNES : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

Le Maire indique que le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, dans le cadre de sa politique d'aide aux communes, a mis en place un dispositif de subvention de fonctionnement destiné à accompagner le développement Culturel des communes.

L'objectif de cette subvention est de soutenir la programmation culturelle et artistique des communes afin de favoriser un maillage culturel territorial équilibré sur l'ensemble du territoire.

La Ville des Pennes-Mirabeau propose une programmation culturelle variée, offrant chaque année une trentaine de spectacles professionnels accessibles à un large public. Elle valorise également la création artistique locale en mettant à l'honneur des compagnies principalement issues du territoire départemental.

Dans la continuité de la décision de demande de cette subvention à hauteur de 49 078 € prise le 29 mai 2024, M. le Maire souhaite déposer une nouvelle demande de subvention pour l'année 2025.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande d'aide financière, au titre dudit dispositif du département, pour la réalisation des dépenses prévues au titre de la programmation 2025 suivantes :

Opération	Montant	Subvention dept 13 Escomptée (60%)	Autofinancement de la commune (40%)
<i>Programmation culturelle</i>	51 525 €	30 915 €	20 610 €
<i>Programmation estivale</i>	18 950 €	11 370€	7 580 €
<i>Festivals</i>	16 770 €	10 062 €	6 708 €
TOTAL	87 245 €	52 347 €	34 898 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la demande de subvention relative à ces opérations
- SOLLICITE le cofinancement du Département des Bouches-du-Rhône à hauteur de 52 347€,
- AUTORISE Le Maire ou son représentant à signer les conventions ainsi que tous les documents qui s'y rattachent ;
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 34
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRÉTAIRE
AUDREY VILLE

LE MAIRE
MICHEL AMIEL